

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES**

COMMUNE DE VENTAVON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux-mille-vingt-six et le 05 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de VENTAVON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude FAVIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 septembre 2026.

Présents : ARNAUD Virginie, BENISTANT Agnès, HECTOR France, JULIAN Mireille, LEFEBVRE Catherine, MARTIN Marina, MOUROU Béatrice, TRUCHET Monique, BOURG Thierry, CHEVAL Jérôme, FEBVRE Roland, GUILLEMIN Claude, TROJA Dorian

Absent ayant donné procuration : PENIN Luca à FAVIER Jean-Claude

Secrétaire de séance : FEBVRE Roland

Ouverture de séance à 18h30

DEL N° 2026-64 : Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Monsieur le maire informe qu'à la suite du changement de l'assemblée délibérante cette année, il est nécessaire de mettre à jour le PCS

Ce plan constitue un outil opérationnel essentiel d'aide à la gestion de crise. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population face aux risques identifiés sur le territoire communal.

Vu les articles L.2122-1, L.2212-2, L.2212-4 et L.2215-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.731-3 du Code de la sécurité intérieure ;

Vu La loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 ;

Vu Le décret n°2022-907 du 20 juin 2022 ;

Considérant l'obligation légale d'élaborer un PCS ;

Considérant les risques identifiés sur le territoire communal ;

Considérant la nécessité de protéger efficacement la population ;

Considérant le PCS approuvé par délibération du 10 décembre 2025 ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la révision du Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Ventavon ;
- Nomme Catherine LEFEBVRE en qualité de référente risques majeurs et chef de projet PCS ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération ;
- Décide de mettre le document à disposition du public à la mairie.

Ainsi fait à Ventavon, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

**Le Maire,
Jean-Claude FAVIER**

